



*Ambérieux en Dombes*

## **Appel à Candidature**

### **Cahier des charges**

#### **Recherche d'un exploitant pour la reprise et le développement du plan d'eau « Le Cerisier » à Ambérieux-en-Dombes (Ain)**

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :

Samedi 15 décembre 2018 à 12h

#### **Mairie d'Ambérieux-en-Dombes**

Horaires d'ouverture du secrétariat :  
lundis - mardis - jeudis - vendredis : de 14 à 17 heures  
mercredis & samedis : de 9 h à 12 midi –  
**Tél. 04.74.00.84.15**

## I. Objet de la consultation :

La présente consultation est passée en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Elle concerne l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de gérer et éventuellement de développer l'activité du plan d'eau municipal « Le Cerisier » afin de valoriser le domaine public.

## II. Identification de la personne publique

Commune d'Ambérieux-en-Dombes  
289 rue Gombette  
01330 AMBERIEUX-EN-DOBES

04-74-00-84-15

[mairie@amberieux-en-dombes.fr](mailto:mairie@amberieux-en-dombes.fr)

## III. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature est remis gratuitement à chaque candidat sur demande à l'adresse électronique suivante : [mairie@amberieux-en-dombes.fr](mailto:mairie@amberieux-en-dombes.fr)

Il se compose du présent cahier des charges intégrant le règlement de consultation.

## IV. Les modalités et conditions de sélection des candidatures

Les dossiers devront impérativement être complets.

La Commune se réserve le droit de demander des compléments d'information aux candidats ayant présenté une offre. En l'absence de compléments le dossier ne sera pas examiné. De manière générale, la Commune évaluera les qualités du candidat et de son projet ainsi que le respect des objectifs fixés.

Le choix du (des) projet (s) lauréat (s) s'effectuera également sur la base des critères suivants :

N°	CRITERES	INFORMATIONS DEMANDEES	APPRECIATION DES CRITERES
1	<b>Destination de l'occupation</b>	Le candidat devra décrire les activités qu'il souhaite mettre en place	Contrôler l'affectation des biens mis à disposition Vérifier l'adéquation entre les activités proposées et le site du Plan d'eau Appréhender les installations projetées sur le domaine public
2	<b>Entretien des biens mis à disposition</b>	Le candidat devra présenter les moyens envisagés pour entretenir les biens mis à disposition	Vérifier le maintien en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté des biens mis à disposition

<b>3</b>	<b>Redevance</b>	Le candidat proposera : - Le montant annuel de la redevance - Les modalités de paiement de la redevance totale	Analyser la pertinence de l'évaluation de la redevance
----------	------------------	--	--

La Commune auditionnera les candidats dont elle jugera les offres recevables.

La commune se réserve le droit d'organiser avec un ou plusieurs candidats retenus pour la qualité de leur projet, autant de réunions de négociation que nécessaire afin d'approfondir sa compréhension du projet des candidats.

La Commune d'Ambérieux en Dombes se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le présent « Appel à candidature » et se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres reçues ; les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.

#### **A. Contenu du dossier**

La présente consultation ne fait pas l'objet d'une soumission ou d'une signature électronique. Les documents de candidature et d'offre sont obligatoirement constitués sur format papier.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet dont la formalisation et le contenu sont laissés à leur libre appréciation.

### **V. Date limite de réception des candidatures**

La date limite de réception des candidatures est fixée au 14 décembre 2018 à 12 heures.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il s'agit de la date d'arrivée du dossier et non la date d'envoi.

### **VI. Conditions d'envoi ou de remise des dossiers**

#### **A. Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**Appel à candidature « plan d'eau du Cerisier »  
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie  
289 rue Gombette  
01 330 AMBERIEUX EN DOMBES**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## B. Visites sur site

La visite du site n'est pas obligatoire.

Les candidats intéressés par une visite devront prendre rendez-vous préalablement auprès de Madame Fornes par mail : [c.fornes@amberieux-en-dombes.fr](mailto:c.fornes@amberieux-en-dombes.fr) avant la date limite de réception des candidatures

Par ailleurs, le site étant ouvert, les candidats peuvent aussi librement visiter le site.

La présente consultation ouverte est organisée en une phase unique.

**Les candidats doivent présenter simultanément leur candidature et leur offre.**

Le dossier des candidats sera entièrement rédigé en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

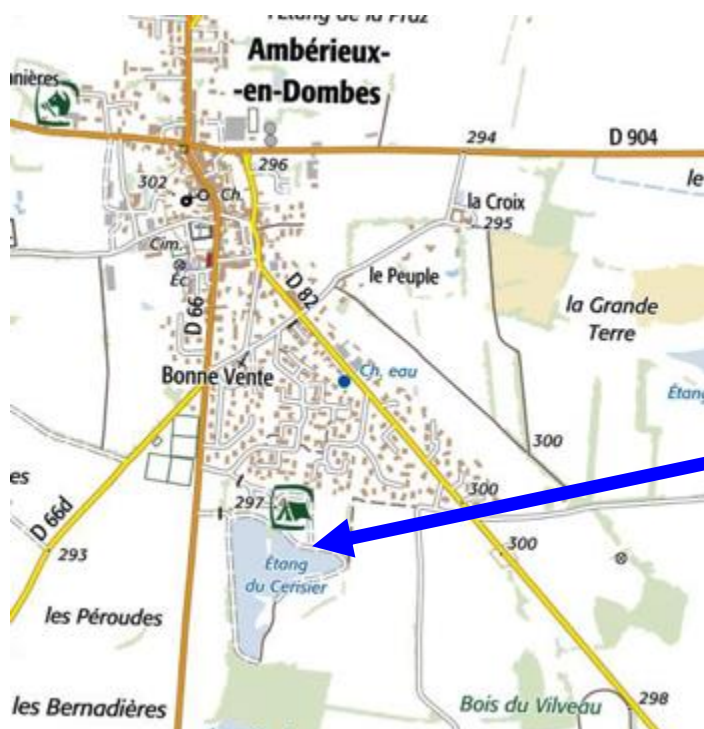
## VII. Descriptif du site et des équipements

### A. Situation et accès

Le plan d'eau se situe à quelques centaines de mètres du centre-ville Ambérieux-en-Dombes, commune de 1 658 habitants.

La commune se situe à environ 300 mètres d'altitude, elle est dotée de tous les commerces nécessaires dont des commerces de restauration.

L'accessibilité routière est aisée depuis la RD66.



Le plan d'eau de pêche

Le plan d'eau d'environ 6Ha (Etang du Cerisier) jouxte un camping \*\*. Ses berges sont librement accessibles au grand public.

C'est un lieu de pêche apprécié qui bénéficie d'une gestion piscicole actuellement assurée par la commune Ambérieux-en-Dombes. A ce jour, l'agent chargé de l'accueil du camping se charge de la vente de cartes de pêche.

## B. Quelques images du site





## **VIII. Descriptif du fonctionnement et des résultats**

### **A. Le fonctionnement actuel du plan d'eau**

La gestion du site fonctionne actuellement en prise d'appui sur l'implication du personnel communal aux différentes tâches sur le terrain (passage du personnel 2 fois par jour pour le relevé des redevances, entretien réalisé par les services municipaux, réponse téléphonique à l'accueil de la mairie, ...).

Le plan d'eau est ouvert du 1er mars au 31 Octobre.

Les tarifs sont conformes à la réalité du produit :

	Carte journalière	Carte annuelle personne extérieure	Carte annuelle Ambarrois ou campeur	Carnet de 10 cartes	Carte journalière jeune	Carte annuelle jeune
Tarifs 2018	5 €	80 €	65 €	45 €	2 €	26 €

### B. Les statistiques de fréquentation (nombre de cartes vendues)

Année	Carte journalière	Carte annuelle personne extérieure	Carte annuelle Ambarrois ou campeur	Carnet de 10 cartes	Carte journalière jeune	Carte annuelle jeune
2014	3 420	31	37	17	215	4
2015	2 827	34	37	10	189	3
2016	3 238	18	32	9	102	1
2017	2 930	18	35	7	143	1
2018	2 376	19	29	5	62	1

### C. Les données de fonctionnement

Les données sont les suivantes :

€	2014	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	<b>21 556</b>	<b>19 306</b>	<b>20 345</b>	<b>18 992</b>
<b>Charges</b>	<b>15 776</b>	<b>15 150</b>	<b>13 870</b>	<b>15 641</b>
<i>Dont Personnel</i>	6 950	6 950	6 339	7 585
<i>Dont empoissonnement</i>	7 950	7 450	7 100	7 100
<b>Résultat</b>	<b>5 780</b>	<b>4 156</b>	<b>6 475</b>	<b>3 351</b>

Les comptes d'exploitation se situent en positif sur les quatre dernières années.

## **IX. Les orientations souhaitées par les élus**

Il s'agit de transférer la gestion du plan d'eau du fait du départ à la retraite de l'agent qui en a actuellement la charge et dans le cadre de la mise en gestion extérieure du camping attendant.

La commune souhaite que ce plan d'eau reste un lieu de promenade pour les habitants. Il ne devra donc en aucun cas être privatisé.

La commune ne fixe aucun autre pré-requis mais sera sensible à la prise en compte des critères de développement durable, et d'actions d'animations et / ou de création de liens avec les résidents du camping.

### **La commune d'Ambérieux en Dombes est ouverte à tout projet de valorisation.**

L'opérateur peut proposer des commerces et prestations d'activités complémentaires à celles déjà existantes sur le terrain de camping (ex/ location de matériel de loisirs) et/ou au sein de l'offre commerciale du bourg.

En tout état de cause, les projets susceptibles d'intéresser la commune devront :

- **Etre qualitatifs.**
- **Prendre en charge l'intégralité des investissements immobiliers** (notamment les constructions nouvelles, VRD, paysagement, ...) **et mobiliers** (matériel d'exploitation et de loisirs).
- **Assumer l'ensemble des charges de fonctionnement** (fluides, assurances...) avec une rémunération du gestionnaire liée aux résultats de son exploitation des différents éléments mis à sa disposition.

## **X. Information aux candidats non-retenus**

La commune d'Ambérieux-en-Dombes informera les candidats non-retenus et les raisons pour lesquelles leur projet n'a pas été retenu par lettre recommandée avec accusé de réception.